

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 8. FEVRIER 1792.

Varsovie le 8 Février 1792.

DISCOURS

Prononcé par M. Batowski, Nonce de Livonie, dans la séance du 27 Janvier.

*** Il suffit d'avoir la plus légère notion des liens d'une société raisonnable, pour être révolté contre la conduite scandaleuse de MM. Potocki & Rzewuski. Aucun état ne saurait subsister sans gouvernement, & aucun gouvernement ne saurait se maintenir sans obéissance à la loi. Il suit de là, que tout citoyen qui refuse d'obéir à la loi, devient un citoyen dangereux. Tel est le cas ou se trouvent MM. Potocki & Rzewuski, & leurs réponses qu'on vient de lire, ne justifient que trop, l'opinion peu avantageuse que le public a conçue de leur conduite.

Le début de la lettre de M. Rzewuski, marque assez dans quel esprit elle est écrite. Un ministre à la solde de la nation, comblé des bienfaits du souverain, un staroste est étonné de recevoir l'ordre de se rendre à Varsovie dans le terme de 3 mois. Rien n'est plus étonnant sans doute, pour un homme qui par principe ne reconnaît aucun pouvoir, qui par système regarde un ordre du gouvernement, comme destitué de force et de valeur, qui par habitude enfin ne remplit pas les fonctions d'une charge très distinguée, dont il est revêtu. Rien, dis-je, ne doit lui paraître plus étonnant, que l'ordre qui le rappelle dans sa patrie, & termine même le terme de son retour.

Mais rien aussi ne doit nous surprendre davantage, que cet étonnement de la part d'un homme qui toujours fit parade de patriotisme le plus héroïque. La nation le rappelle comme citoyen; le gouvernement le redemande comme ministre; & il demande ce qu'on veut de lui, & quelles fonctions, il peut avoir à remplir? Est-ce là le langage d'un citoyen & d'un ministre? la réponse à cette question, n'est pas difficile: l'état redemande un ministre; & la patrie un citoyen. Mais qu'exige-t-on de lui?... Qu'il vienne, qu'il se présente; & c'est sans doute son premier devoir. Ce n'est donc, que lorsque sa présence sera absolument nécessaire, que M. Rzewuski se déterminera à revenir. Un citoyen zélé pour sa patrie, ne balancerait pas à s'y rendre, s'il pouvait seulement soupçonner que sa présence lui fût utile; mais un citoyen tel que M. Rzewuski, n'y revient qu'à la dernière extrémité! Il prétend qu'aucune loi n'oblige un ministre à se trouver à la Diète; mais il y a une loi primitive, & sans laquelle une société ne saurait subsister qui enjoint à tout citoyen, à tout fonctionnaire public & gagé; de se trouver per tout, où le gouvernement aura requis sa présence. M. Rzewuski ne connaît sans doute pas de loi, qui ait pu l'obliger à quitter sa patrie, lorsqu'elle s'occupait de sa régénération, & qu'elle s'efforçait de reprendre parmi les puissances de l'Europe, le rang qui lui convient. Il n'y en avait point qui l'obligeât à émigrer, lorsque les Etats s'assemblèrent & se formèrent en confédération. Il a quitté Varsovie; il a abandonné la Pologne: il s'est montré inexorable aux prières de ses concitoyens & de ses amis qui l'invitaient à y rentrer. Qu'est-ce donc, qui a pu

l'engager à nous quitter? Il a vu dès l'ouverture de la Diète, que les esprits étaient mal disposés, que les affaires publiques seraient mal administrées. C'était sur tout, dans de pareilles circonstances, qu'il aurait dû rester; si ses talents, son éloquence, son patriotisme n'avaient pas produit tout le bien qu'il aurait pu en attendre, ils auraient du moins empêché en partie, les fautes qu'on a pu faire; ils auraient prévenu quelques malheurs. M. Rzewuski n'a pas été arrêté par cette considération; il est parti. Si un officier de mérite voit, que des ordres donnés imprudemment par son général, le jour d'une action, vont causer la perte de la bataille, se croira-t-il pour cela, autorisé à quitter le combat? Fabius, le sauveur de Rome, voit restreindre son autorité; il voit le peuple accorder sa confiance à l'imprudent Minucius: Fabius pardonne au peuple son ingratitude; il épargne une défaite à Minucius & sauve sa patrie. Notre Fabius n'a aucun sujet de plainte; il voit le danger de la Pologne; & il ne s'occupe que des moyens de s'y soustraire. C'est attacher un bien haut prix à sa conservation. Mais peut-être a-t-il désespéré de la chose publique, cela même ne le disculperait pas aux yeux des vrais citoyens. Les ames fortes ne s'abandonnent pas si légèrement, au désespoir.

(La suite après.)

GALLICIE.

Lemberg le 18 Janvier. Le président, Baron Margelin continue toujours la révision de l'administration de cette province.

HONGRIE.

Semlin le 13 Janvier. Le Bassa de Belgrade a nommé consul ou prévot, des marchands de notre place un marchand grec, appelé Izko. Les autres Grecs briguaient cette place pour un certain Constantin qui l'avait déjà occupée précédemment; mais leurs efforts ont été sans effet.

Eselebi Effendi, & quelques autres officiers s'occupent à rétablir la police dans notre ville. Ils font aussi des enquêtes sur la propriété des terres, qui avant la guerre étaient occupées par les spahis, qui se sont rendus odieux à la porte. On attend mille Bosniaques à Belgrade.

AUTRICHE.

Vienne le 14 Janvier. Le comte de Baillet est ici depuis le 10 de ce mois; il s'est présenté depuis, à Mr le Baron de Lederer, Chef du département des Pays-Bas, pour lui montrer ses pleins-pouvoirs; mais nous apprenons qu'il n'a pas obtenu audience de l'empereur & que Sa Maj. lui a fait ordonner de s'en retourner à Bruxelles. Le prince de Nassau, amiral au service de Russie, se rendit le lendemain de son arrivée dans notre ville à la cour, où il eut une longue audience de S. M. l'empereur. Le même jour, il fut chez notre premier ministre, le prince de Kaunitz. On dit que demain ou après demain, il continuera sa route pour Berlin, Stockholm & Petersbourg. Nos

politiques pensent que l'objet de son voyage est d'obtenir de S. M. l'empereur ainsi que de L. M. Prussienne & Suédoise, une réponse décisive en faveur des princes, frères du roi Très-Chrétien & de toute la noblesse française. Nous attendons, avec la plus grande impatience, le courrier de Paris, qui doit nous apporter la dernière résolution qu'aura prise l'assemblée nationale sur le message, par lequel le roi lui a annoncé que l'empereur était prêt à défendre le territoire de l'empire, si les troupes françaises s'avisaient d'y porter la guerre, sous quelque prétexte que ce fût. C'est à tort que des Bulletins ont annoncé que le duc de Polignac & madame la Duchesse étaient de retour à Paris. Toute cette illustre famille se trouve encore à Vienne.

ALLEMAGNE.

Liege le 16 Janvier. Notre évêque commence à se lasser de solder les troupes autrichiennes, pour nous retenir sous le joug; il avait proposé en conséquence aux émigrés Français, de venir occuper notre citadelle, sans trop s'embarasser des suites fâcheuses qu'une telle démarche pouvait avoir pour le pays. Mais à peine le peuple fut-il instruit de ce qui se passait, qu'il menaça de se soulever; déjà on avait repris les cocardes, lorsque l'évêque rallura ses sujets, en leur protestant qu'il n'avait jamais pensé à accorder un asile aux émigrés français. Ce n'est pas qu'on n'eût vu faire des préparatives pour les recevoir, mais faut-il toujours s'en rapporter à ses yeux.

Dans une vente publique qui se fit dans notre ville, il y a quelques jours, on voulut mettre à l'encan, les questions encyclopediques de Voltaire, & l'esprit des loix de Montesquieu; mais notre évêque eut le bon esprit de l'empêcher. Si du moins, il avait acheté ce dernier ouvrage, pour y apprendre à connaître & à respecter nos droits.

Coblence, le 18 Janvier. Le 15, il est arrivé un courrier de Vienne, & le lendemain un autre de Pétersbourg. Tout annonce qu'ils ont apporté de bonnes nouvelles aux émigrés. On nous dit que les négociations entamées entre les princes & les Thuilleries promettent un heureux succès. On remarque que le prince de Condé est plus occupé que jamais. Il est question de quelque coup hardi; mais tout doit rester *in statu quo*, jusqu'à ce que le prince de Nassau soit de retour de Vienne. On forme encore des corps de gardes françaises; 1500. émigrés du tiers-état demandent à être reçus; il en arrive encore tous les jours. La petite armée du prince de Condé s'augmente à vue d'œil. Il vient d'arriver du numéraire, qui doit être suivi de plus grosses sommes, dans le cours de cette semaine.

Nous aprenons que, dans le Bas-Palatinat, 800 hommes d'infanterie & autant de cavalerie ont formé un cordon du côté des frontières de la France.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 16 Janvier. Mlle Theroigne dite de Mericourt, qui est arrivée ici depuis quelque tems de l'Allemagne, se dispose à quitter cette capitale où elle n'est pas vue de bon œil, par les réfugiés Français, pour ses principes outrés de démocratie. Cette femme n'attend plus que des dernières nouvelles de Paris, pour partir pour cette capitale. Elle semblait vivre ici dans le plus grand *incognito*.

Extrait de la gazette de Bruxelles, du 17 Janvier.

Les papiers publics ayant divulgué des rassemblemens qui se font depuis quelque tems dans les environs de Lille & de Douay, & principalement dans ceux de cette dernière ville, d'une partie de citoyens Belges, employés la plupart ci-devant dans l'armée des re-

belles de ces provinces, & rangés aujourd'hui sous les bannières d'un Comte de Béthune-Charost, jeune-homme connu déjà en différens pais, par ses projets ambitieux & contraires au repos public; ces émigrés qui abusent de l'hospitalité, qui leur est accordée par la nation Française & se prévalent de la protection de quelques-unes de ces associations particulières; formées en différens endroits du royaume sous le titre imposant & illusoire d'Amis de la constitution & de la liberté, ayant fait distribuer successivement plusieurs écrits incendiaires dans ces provinces-ci, pour y exciter au désordre les malveillans qui n'ont d'existence que dans le trouble, aux dépens de leurs concitoyens, on a eu lieu de soupçonner qu'il existait dans l'intérieur du pais un complot d'intelligence avec ces scélérats. Le gouvernement-général étant parvenu à acquérir la connoissance de leurs relations criminelles, & les preuves irréfragables des manœuvres exécrables qui se pratiquaient à cet effet, a dû se convaincre que l'état étant exposé à un danger évident, il fallait de toute nécessité, & pour assurer le salut public, couper court au mal dans sa racine; en conséquence, il a fait arrêter, pendant la nuit dernière, quelques-uns des instrumens de ce détestable complot: Leur procès va leur être fait devant leur juge compétent.

Le gouvernement se fondant au reste sur les assurances exprimées récemment à leurs altesses royales par le résident de France au nom du Roi, du désir sincère, prononcé dans sa proclamation du 4 de ce mois, de maintenir, de concert avec l'assemblée-nationale, par des mesures réciproques, les rapports d'alliance & de bon voisinage entre ces deux pays voisins, n'a pas hésité de dénoncer au gouvernement Français les démarches des associations de la frontière, par lesquelles les factieux émigrés de ces provinces-ci se trouvent encouragés à mettre leurs desseins criminels en exécution; il a été remis à ce sujet au résident de France la note qui suit:

Note remise à Mr de la Graviere, Résident de France près le gouvernement-général des Pays-bas, le 15 Janvier 1792.

„Le gouvernement-général des Pays-bas a déjà marqué „à Mr. de la Graviere la satisfaction, qu'il éprouve des me- „sures de réciprocité, que le roi a prises pour empêcher „les rassemblemens & armemens de certains émigrés se di- „ant Brabansons, qui ont porté leur inquiétude & leurs pro- „jets sinistres contre leur patrie, à Lille, à Douai, à Bét- „hune & dans les environs, sous la conduite d'un comte de „Bethune Charost, qui ne se donne pas la peine de cacher ses „desseins insensés. Les mesures, prises par le roi, sont „désormais par des sociétés soi-disant: Amis de la constitution, „que les états, voisins de la France, ne peuvent considérer „que comme des amis de la licence, du désordre & de l'in- „surrection contre les autorités legitimes. C'est sous ce point de „vue, que le gouvernement-général des Pays-bas a l'honneur „de dénoncer à Mr. de la Graviere, par le présent office, „un écrit incendiaire portant le titre de: Discours prononcé par „S. J. F. Girard, &c. qui est répandu avec profusion en „imprimés dans les provinces belgiques. Cet écrit, si con- „traire aux intentions manifestées par l'Assemblée nationale & „par le roi, a été précédé d'une autre pièce du même genre, „intitulée: Séraphin Joseph Girard, Electeur du département du „nord, à ses concitoyens, &c. La protection, ouvertement „promise à des factieux par des sociétés se disant consti- „tutionnelles en France, les a enhardis au point qu'ils ne „gardent plus de mesures dans leurs menées & dans la di- „vulgation de leurs projets de brigandage. Le soin, que le „gouvernement-général doit à la tranquillité de ces pro- „vinces, exige qu'en faisant part de ces circonstances il in- „dique fortement à ce que l'exécution des dispositions or- „données par le roi & le gouvernement français, pour as- „surer le repos public & entretenir le bon voisinage sur

„ces frontières, réponde sans délai aux déclarations faites à cet égard, & qu'elle fasse cesser les sujets d'inquiétude, qui obligeraient à des mesures de précaution, que celles qui seront prises du côté de la France, pour en dilapier la cause, font espérer de trouver superflus de ce côté-ci.”

Le 20 Janvier. L'émigration qui semblait aller en croissant depuis quelque tems, jointe aux manœuvres sourdes qui se pratiquaient avec assez peu de ménagement, par les anciens coriphées de l'insurrection *Belgique*, avait attiré toute l'attention & la vigilance du gouvernement général des *Pais-Bas*, qui enfin est parvenu à découvrir une trame des plus affreuses, dont les coupables auteurs, répandus dans le *Brabant*, conduisaient le fil jusqu'à la frontière de France, où se rassemblent les émigrés *Brabançons* avec lesquels ils avaient des relations criminelles, dont on vient de découvrir toute l'atrocité. L'affaire était de nature à ne point compromettre par des retards dangereux, le salut de la Patrie, & à devoir s'assurer au plutôt des coupables; la voie la plus prompte & la plus éclatante parut la plus sûre & la meilleure dans ces circonstances urgentes. Après des conférences extraordinaires qui furent tenues dans le plus grand secret, le commandant général des troupes de Sa Majesté aux *Pais-Bas*, le feldmaréchal baron de *Bender* fut mandé & reçut ordre d'assembler les forces nécessaires pour arrêter les coupables auteurs de cette trahison. Ce qui fut exécuté dans la nuit du 16 au 17 de ce mois: des officiers à la tête de leurs détachemens se portèrent respectivement & dans le même tems aux différentes maisons de ces individus qui furent incontinent saisis & conduits en lieu de sûreté. Dans le même tems quelques détachemens sortirent des portes de la ville & furent arrêter dans quelques faubourgs ou villages les complices de ce complot, dont on ignore encore les principales circonstances. Une demoiselle ayant un frère dans la troupe des émigrés, paraît la plus coupable & a été conduite le lendemain à la porte de cette ville. On dit qu'on a trouvé sur elle des lettres & des pièces qui constatent son crime. Dans la nuit du 17 au 18 on se saisit encore de quelques autres personnes qui furent également incarcérées; mais quelques-uns des coupables n'attendirent point ce moment pour partir & se sauver, de manière qu'ils ne furent pas trouvés chez eux au moment que la garde s'y rendit pour les appréhender. On a laissé dans chaque maison une patrouille militaire qui veille jour & nuit à ce que personne n'entre ou ne sorte qu'avec la connoissance de l'officier. Plusieurs, qui vraisemblablement craignaient le même sort, ont disparu depuis hier & aujourd'hui. On prétend que cette arrestation a également eu lieu à *Louvain*, *Anvers* & autres villes du *Brabant*, où les chefs étaient en relation avec ceux de cette ville. Les coupables sont livrés à leur juge compétent. On espère que le glaive de la justice, ne tardera pas à frapper ces têtes criminelles dont le front audacieux semblait braver depuis quelque tems la clémence du souverain & la juste indignation des honnêtes & paisibles citoyens.

Le fameux avocat *van der Hoop* vient d'être arrêté à l'hôtel de *Hollande*. Il était occupé à emballer ses effets, lorsque la justice s'est emparée de lui.

Ceux qui ont été arrêtés dans la nuit du 16 au 17, avaient d'abord été mis en arrestation civile; mais par sentence de leur juge, ils viennent d'être transférés à la porte d'*Hal*.

F R A N C E.

Bordeaux le 7. Janvier. Le vaisseau *le Solida*, commandé par le Capitaine *Dumas*, qui fit voile du Cap le 16. Nov:

arriva ici & confirma non seulement les nouvelles fâcheuses reçues du Cap, mais en apporta encore de plus tristes. Pendant que Mrs. *Cambesfort* & *Thufard* s'occupaient à purger le *Limbé* & les environs de rebelles, un vaisseau arrivé de France, apporta la nouvelle: que par un décret du 24 sept: on avait supprimé celui du 15 mai. A cette nouvelle les gens de couleur se séparèrent des blancs pour se joindre aux negres mutins; & une proclamation de l'assemblée coloniale, conçue peut-être en termes trop peu modérés, ne fut pas capable de les rappeler. Les ouvriers tranquilles jusqu'ici dans les habitations se révoltèrent & dans les plaines qui s'étendent vers l'est du Cap, on vit des scènes horribles, semblables à celles, qui se sont passées dans le reste de la province. Les Gens de couleur campés à *Guenaminthe*, menaçaient la torche à la main tout ce qu'ils approchait, & les negres révoltés crurent n'avoir plus rien à craindre. Le soi-disant Roi François, a un rival formidable; *Jeannot* a aussi pris le titre de Roi & on l'a vu aller en carosse à 6 chevaux, accompagné de 200 negres, à la messe de *Grand-Riviere*. Ce *Jeannot* a fait trancher la tête à plus de 80 blancs prisonniers. Il a fait aussi arrêter dans son camp le général *Paul Belin*, dont il soupçonnait la fidélité, l'a fait mettre en pièces & jeter dans les flammes. Le Negre *Bouquemann*, a été tué par les soldats de Mr. *Cambesfort*. *Bouquemann* paraît être d'autant plus dangereux qu'on le croyait sorcier & qu'il joignait au pouvoir que le superstition lui donnait, une intrépidité farouche.

Lettre du Capitaine du vaisseau *le Sincere* écrit de *Port-au-Prince* le 30 Nov: 1791. aux Négociants *Thoinet* à *Nantes*.

Vous avez sans doute reçu les deux traités de paix entre les 14 paroisses qui composent la Province occidentale de la partie méridionale de *St. Domingue*, & les gens de couleur. Ce traité est daté du 21 Octobre. Ce n'est sûrement ni l'équité ni la droiture qui l'a dicté. La conduite des gens de couleur n'est point sans blâme; mais la conservation des propriétés, l'exemple horrible du Cap & des environs, ont obligé les blancs de prévenir une guerre civile, qui pourrait entraîner la ruine totale de la colonie; mais tout a été vainement tenté. Je vous dirai la vérité sans partialité. On avait accordé l'espace d'un mois pour l'exécution des articles du traité de paix du 21 octobre. Ce terme allait échoir, & très peu d'articles avaient été exécutés; les chefs des gens de couleur s'adressèrent à la municipalité de *Port-au-Prince*, en demandèrent l'exécution, & particulièrement celle du 7. 8. & 9. article, concernant la cessation des nouvelles assemblées de la province occidentale, qui avaient été reconnues illégales, comme aussi le rappel des députés de l'assemblée générale siégeante au Cap. La municipalité se vit nécessitée d'assembler les bourgeois blancs de *Port-au-Prince*, par sections, pour savoir leur opinion sur ces articles importants qu'on avait juré d'accorder dans le traité du 21 Octobre; mais les mal-intentionnés voulurent rompre ce traité. Leur refus était fondé sur l'arrivée d'un vaisseau au Cap qui avait apporté le décret de l'A. N. du 24 septembre, qui supprime le décret du 15 mai & donne le droit à l'assemblée coloniale de décider du sort des gens de couleur. Les bourgeois blancs de *Port-au-Prince* furent convoqués pour le 21 Nov. Les nouvelles reçues du Cap, augmentèrent principalement les prétentions de ceux qui, n'ayant rien à perdre, se moquaient des effets que pourrait produire la cassation du traité. Arriva enfin le 21 novembre, ce jour si funeste à la colonie: les 4. Sections confirmèrent le traité, mais parmi le peuple il s'était formé un parti nombreux & un accident fit éclater la discorde. Un

nègre affranchi, eut une dispute avec un canonier de la garde nationale. Le canonier tire son sabre, que le nègre saisit & casse. On crie au tumulte & on bâta la marche générale sans en avoir reçu l'ordre. Le Peuple effréné traîne le nègre vers la municipalité & insiste sur ce qu'il soit pendu. Là-dessus les gens de couleur envoyèrent deux Commissaires pour demander la délivrance de leur frère, ou un sursis de 24 heures à l'exécution du jugement, mais on ne les écouta point. La commission prévotale dont Mr. Tailfer était chef, condamne le nègre à mort, & il fut pendu sur le champ vis-à-vis la municipalité. Les bourgeois de couleur s'en vengèrent sur deux canoniers, qu'ils tuèrent à coups de fusils lorsqu'ils passèrent par leurs quartiers. On enfonça les portes des maisons des bourgeois, pour les forcer à marcher. La compagnie de canoniers de la garde nationale s'empara du train d'artillerie & le conduisit à la place du gouvernement & à Belair. On attaqua plusieurs corps de garde où s'étaient retirés les gens de couleur. Ceux-ci surpris & dépourvus de munitions, gagnèrent les collines & se rassemblèrent à Croix des Bouquets. Le corps de Belair ne fit aucun mouvement pendant la nuit & se contenta de mettre le feu à une maison très éloignée de la ville, appartenante à Mr. Robin; & à une autre édifice situé sur le *penchant de Tief* dont M. Daguileard était propriétaire. La nuit survint & mit fin à ces désordres; mais le lendemain, à l'aube du jour, les gens de couleur dont était composé le corps de Belair, furent attaqués de réchef & battus; la perte des gens de couleur fut moins considérable que celle des blancs. M. Tailfer, Kerenskof, & autres colonistes de distinction, y furent tués, les filles & femmes furent poursuivies; quelques-unes se sauvèrent en franchissant les collines, d'autres se réfugièrent dans les vaisseaux qui étaient à la rade & les autres furent faites prisonnières. Dans cette attaque, les bataillons de Normandie & d'Artois étaient commandés par M. Desonois. Le même jour 22 novembre après l'attaque formée à Belair, le feu prit avec tant de violence dans plusieurs quartiers, au Port-au-Prince qu'il fut impossible d'empêcher les progrès des flammes. On ne nous permit même pas de sauver nos marchandises. On maltraitait ceux qui emportaient quelque chose pour le mettre en sûreté. A peine les marchands purent-ils sauver leur argent & leurs papiers les plus importants; tout devint la proie du feu qui ne fut éteint que le lendemain. Vingt-huit quartiers ont été réduits en cendres, avec toutes les marchandises dont la valeur s'élève à plusieurs millions. Le feu fut éteint vers le nord, aux bords de la mer, auprès des maisons des frères *Pellé*, vers le sud, auprès de celles de *Mrs Dieu Bion & comp*: & de là en rétrogradant jusqu'à l'église qui est à présent le bâtiment le plus proche des bords de la mer. Les seules maisons de commerce qui ne sont pas ruinées par les flammes, sont celles des frères *Pellé, de Kerlegan, des frères Liberal, Gfj. Allemand, Dieu, Bion & comp: Daubagnac & Trigau, Longmar de la Salle, Dumoutier, Legal & comp: La croix de, Bouquets* est pour la troisième fois le rendez-vous des bourgeois de couleur, qui ont juré de se venger ou de s'enfouir sous les ruines de la colonie, ils contraignent les blancs à embrasser leur parti. Les 13 autres paroisses se sont unies à eux; ils reçoivent de tous côtés des hommes & des munitions; & leur armée devient formidable. Au Port-au-Prince au contraire, il n'y a que les troupes de ligne, & à peu près 180 hommes de gardes nationales soldées, mais qui méritent plutôt le nom de voleurs que de soldats. Il n'y a plus que 100. bourgeois dans ce pays, livré à toutes horreurs de la guerre; le plus grand nombre s'embarque pour se retirer dans la

nouvelle-Angleterre. On envoie une Députation sur l'autre, aux gens de couleur, mais ils ne leur donnent pas audience. On renforce le camp à Bisoton pour s'emparer de cette ville, du côté de Leogane. Au Port-au-Prince, il n'y avait qu'un seul homme de resté, c'était Mr. de *Grimouard* commandant de la rade, qui nous a délivré, depuis plusieurs semaines, de beaucoup de calamités; peut-être que les gens de couleur lui donneront audience. Ce Mr. de *Grimouard* a proposé à ceux qui sont restés au Port-au-Prince, les conditions suivantes, & les a persuadés de les accepter. Il les a apportés ensuite lui-même à l'armée de gens de couleur. J'ignore s'il réussira ou non, dans sa négociation. Voici ces conditions: 1° Le traité doit être exécuté ponctuellement le 30° Nov. 2° les citadelles de *Joseph & Belair* seront rendues aux gens de couleur. 3° les gardes nationales, surnommés les voleurs soldés, se rembarqueront et seront déarmés. 4° la compagnie des canoniers ou d'autres brigands dont *Prolotto* est chef, sera déarmée. 5° ce *Prolotto* & son lieutenant seront livrés à la justice, 6° Les incendiaires seront jugés.

ESPAGNE.

De Madrid le 15 Décembre. On s'attend ici que *Louis XVI.* fera déclarer à la cour de *Madrid*, qu'il regarde, avec toute la nation française, le refus de reconnaître son acceptation libre de la royauté constitutionnelle, comme un acte manifeste d'hostilité, contraire au droit des gens, aux traités les plus solennels & aux protestations répétées d'amitié & de bonne harmonie. On ne peut en effet se dissimuler que cette conduite de la cour de *Madrid* ne souleve seulement pas toute la maison de *Bourbon*, contre la nouvelle constitution Française; mais qu'elle est encore le prétexte & la principale cause de cette ligue qu'on cherche à former contre la France. Ferait-elle plus de mal à son allié naturel & nécessaire, si elle rompait ouvertement avec lui? Il est permis d'en douter, lorsqu'on connaît l'état actuel de l'Espagne. C'est ce qui fait penser à plusieurs politiques éclairés & amis de la révolution, qu'il conviendrait de la forcer à s'expliquer. Il n'est pas vraisemblable qu'elle voulût rompre le pacte de famille, aujourd'hui devenu pacte national, & contracter avec les Anglois une alliance qui finirait par les mettre dans leur dépendance absolue.

AMÉRIQUE.

Les habitans de la ville de Boston ont chargé leur représentant au congrès, de demander la suppression d'un ancien édit, qui défend tous les spectacles. Ils veulent avoir un théâtre sur lequel on puisse représenter des drames. On a déjà chargé quelques personnes d'engager des acteurs habiles.

Un artiste qui avait fait des découvertes propres à améliorer les fabriques de toiles, offrit de les communiquer au parlement de Dublin, si l'on voulait lui accorder une récompense, mais comme on la lui refusa, il se transporta en Amérique, & présenta ses plans au congrès & à des sociétés publiques, dont il fut richement récompensé. Les américains mettent tout en œuvre pour pouvoir se passer un jour, des toiles d'Europe.

La sœur Catherine Tommasi, religieuse du couvent des Augustines à Palma, dans l'isle de Majorque, a été canonisée par le saint Père. — M. Maury continue de jouir des plus grands honneurs à Rome.

A V I S.

Une personne qui souhaiterait trouver un compagnon de voyage pour Vienne, voudra s'adresser au bureau de notre gazette.